Accueil des enfants du personnel indispensable à la gestion de la crise sanitaire

(personnels soignants, du SDIS, des forces de sécurité intérieure, des corps préfectoraux, de l'Éducation nationale, ATSEM)

Ensuite, sont prioritaires les enfants dont les deux parents travaillent et qui ne peuvent pas faire de télétravail (sur attestation de l'employeur) des classes de Moyenne et Grande section.



repas du midi fourni par les parents : repas froid avec bouteille ou gourde d'eau individuelle et serviette papier jetable

Enfants scolarisés en MATERNELLE

• À partir du lundi 25 mai et jusqu'à nouvel ordre

Accueil regroupé à l'ÉCOLE MATERNELLE –Salle d'activité et de confinement au-dessus du restaurant scolaire.

← Accueil limité à 10 places

Horaire	Activité	Lieu	Agent communal
7h30-17h30	Accueil enfants prioritaires	Salle d'activité et de confinement	1 agent